

Modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale de Charlesbourg

Consultation publique

7 novembre 2024



Objectif de l'activité

AU PROGRAMME



Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

CHEMINEMENT DE LA MODIFICATION



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Contexte de planification urbaine

VISION DE L'HABITATION

Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026



Créer des opportunités pour la construction de

80 000

nouveaux logements d'ici 2040



Accélérer la construction de logements pour tous les types de ménage

Créer des milieux de vie inclusifs

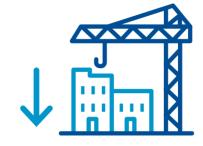
Taux d'inoccupation : 0,9 % (2023)

MARCHÉ DE L'HABITATION

Contexte



Le loyer moyen des logements locatifs a subi une hausse importante depuis 4 ans



Le nombre d'unités mises en chantier accuse une tendance à la baisse depuis 2021

ACTIONS DE LA VILLE DE QUÉBEC

AUTORISER MAISON DE JARDIN



PROTÉGER LES LOGEMENTS



RÉDUIRE LES DÉLAIS



Situation actuelle

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Qu'est-ce qu'un PIIA?

C'est une évaluation qualitative d'un projet lors d'une demande de permis de construction sur la base d'objectifs et de critères qui visent une intégration harmonieuse du nouveau bâtiment au milieu environnant



PERMIS

Processus de délivrance d'un permis régulier

1. Présentation d'une demande

2. Analyse technique

3. Délivrance du permis

Première réponse fournie par la Ville : 30 jours

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

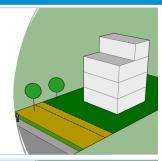
Règles normatives

WILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME QUÉBEC GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2021-06-	R.V.Q. 2910					440120			
USAGES AUTORISÉS									
COMMERCE DE CONSOMMATIO			Superficie maximale de plancher						
		par é	tablissement	par bât	iment	Localisati	on Pr	ojet d'ensemb	
C1 Services administratifs					<u> </u>				•
C2 Vente au détail et service	es								
C3 Lieu de rassemblement									
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL				Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation				·	
			par é	par établissement par bâtiment		iment	Localisation P		ojet d'ensemb
C20 Restaurant									
C21 Débit d'alcool									
PUBLIQUE					timale de plancher				
			par é	établissement	par bât	iment	Localisati	on Pr	ojet d'ensemb
P3 Établissement d'éducation et de formation P5 Établissement de santé sans hébergement									
	ans hébergement								
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE									
R1 Parc ISAGES PARTICULIERS									
Usage associé :	Un bar est associé à un usag	- du C2 1	C 4	delenent and	-1- 212				
Osage associe.	Un bar est associé à un resta			ibiement - arti	CIC 212				
		tation visuelle est associé à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223							
	Un restaurant est associé à u					51 - di dele 22.	<u>, </u>		
	rst associé à un restaurant - article 225								
	Une piste de danse est associ				icle 224				
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85								
BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		Largeurn	illilliaic	. zauteur		Nomore d ciages		de grands logements	
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + o 105m² ou
DIMENSIONS GÉNÉRALES		10 m		5.5 m	12 m	2	3	65HF OU T	103111 00
			Marge	Largeur comb	inée des cours	Marge	POS	Pourcentage	Superfici
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant	latérale		rales	arrière	minimal	d'aire verte	d'aire
								minimale	d'agrémen
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		5 m	0 m	7 m		10 m	15 %	10 %	
NORMES DE DENSITÉ		Superficie maximale de plancher					Nombre de logements à l'hectare		
		Vente	au détail	Ad	ministration		Minimal		Maximal
M 2 C b		Par établissemen	Par bâtime	nt Pa	ar bâtiment	\neg			
		4400 m ²	5500 m ²		8800 m ²		30 log/ha		

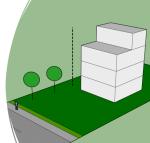
MARGE AVANT

Réduire de 7 mètres à 5 mètres



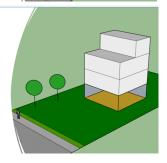
HAUTEUR MAXIMALE

Limiter uniquement en mètres : 13, 14, 16 ou 18 mètres



POURCENTAGE D'OCCUPATION AU SOL

Ajuster à 12 % ou à 15 %



PERMIS ASSUJETTI À UN PIIA

Processus de délivrance d'un permis assujetti à un PIIA

1. Présentation d'une demande

2. Analyse technique

4. Comité consultatif d'urbanisme et conseil d'arrondissement

5. Délivrance du permis

et

3. Analyse des critères des PIIA

Première réponse fournie par la Ville : 60 jours

PIIA

Objectifs et critères d'évaluation

PRÉSERVATION DES ARBRES



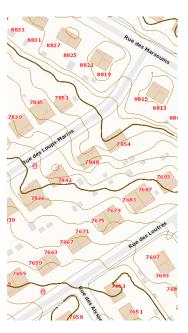
HARMONIE DES COULEURS



AGENCEMENT DES MATÉRIAUX



TOPOGRAPHIE NATURELLE



Modifications réglementaires

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS PLUSIEURS ZONES - R.C.A.4V.Q. 238

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS LES ZONES 44009CC, 44024CC ET 45027CC - R.V.Q. 3375

Les règlements ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

14 règlements de PIIA

- Agrandissement sur tout le territoire de l'arrondissement
- Montagne-des-Roches
- Atrium
- Secteur Centre de l'Arrondissement (boulevard Henri-Bourassa)
- Le Marigot
- Nord-ouest du Trait-Carré
- Trait-Carré
- Rivière-des-Roches
- Boulevard Louis-XIV
- Zones 41086Cb et 41087Cb, 45103Hc, 41094Hc, 41151Hc, 41096Ha et 41197Hb



PIIA pour tout l'Arrondissement

PIIA d'agrandissement

Ce PIIA s'applique seulement à Charlesbourg



Notre-Dame-des-Laurentides

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES: 4 PIIA





Rue Bernier Ouest

PIIA pour l'aménagement de l'aire de stationnement

Le projet est terminé



Résidence le Laurentien

PIIA pour l'aménagement de l'aire de stationnement et l'architecture Le projet d'agrandissement ne s'est pas réalisé



Rue George-Muir, côté nord

PIIA pour l'implantation et l'intégration architecturale

Des normes sont inscrites à la grille et seuls projets en PIIA à Charlesbourg



Rue Awasis et rue de l'Apogée

PIIA pour tenir compte de la topographie naturelle

Le secteur est entièrement construit

Orsainville

ORSAINVILLE: 4 PIIA





Rivière-des-Roches – Rue des Loups-Marins

PIIA pour tenir compte de la topographie naturelle

Le projet est terminé



Le Marigot

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux

Le secteur est entièrement construit



Montagne-des-Roches – Boulevard du Loiret

PIIA pour créer un regroupement harmonieux des bâtiments

Le secteur est entièrement construit



Le secteur Centre – Boulevard Henri-Bourassa

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux

Par équité, il y a un besoin d'alléger et de simplifier la réglementation

Bourg-Royal (4-3)

BOURG-ROYAL (4-3): 2 PIIA





Montagne-des-Roches – Autour du parc

PIIA pour créer un regroupement harmonieux des bâtiments

Le secteur est entièrement construit



Boulevard Louis-XIV

PIIA pour favoriser la qualité et la variété dans l'architecture

Le secteur est presque entièrement construit

Des Jésuites

DES JÉSUITES : 2 PIIA





Le secteur Centre – Boulevard Henri-Bourassa

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux



Boulevard Louis-XIV

PIIA pour favoriser la qualité et la variété dans l'architecture

Le secteur est presque entièrement construit

DES JÉSUITES : 2 PIIA

Carrefour Charlesbourg

Parc de la Montagne-des-Roche 45027Cc CEGEP de Limolou (campus Charlesbourg) dilon-Gauthie

Place Louis-XIV



Le secteur Centre – Carrefour Charlesbourg

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux

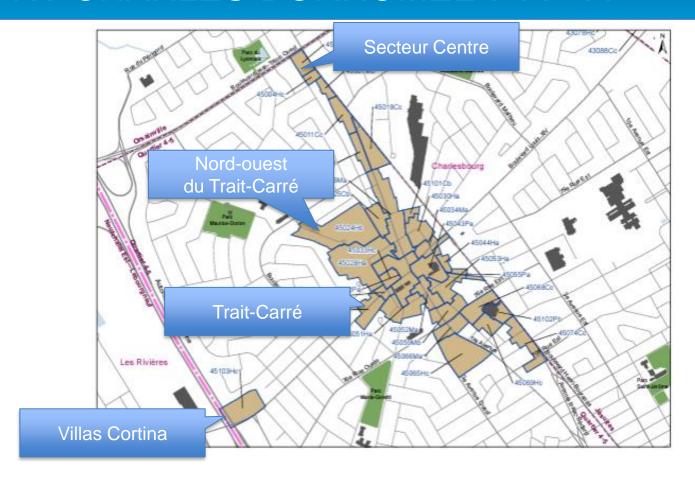


Boulevard Louis-XIV – Place Louis-XIV

PIIA pour favoriser la qualité et la variété dans l'architecture

Saint-Charles-Borromée (4-5)

SAINT-CHARLES-BORROMÉE: 4 PIIA





Le secteur Centre – Boulevard Henri-Bourassa

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux



Le secteur Centre – L'affichage

PIIA pour une intégration de l'enseigne à l'architecture et au milieu



Nord-ouest du Trait-Carré

PIIA pour mettre en valeur la spécificité cadastrale et regrouper les bâtiments

Des normes sont inscrites à la grille



Trait-Carré

PIIA pour mettre en valeur la spécificité cadastrale

Compétence de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

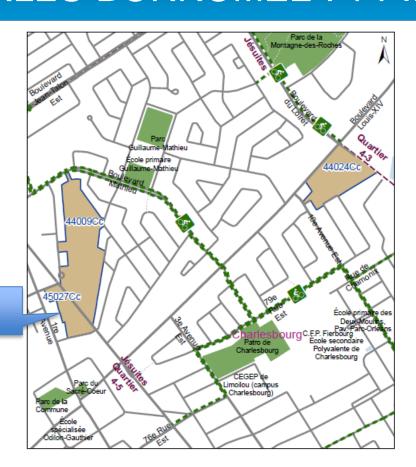


Villas Cortina

PIIA à usage unique pour créer un ensemble urbain harmonieux

Le projet est terminé

SAINT-CHARLES-BORROMÉE: 1 PIIA



Place Henri-Bourassa

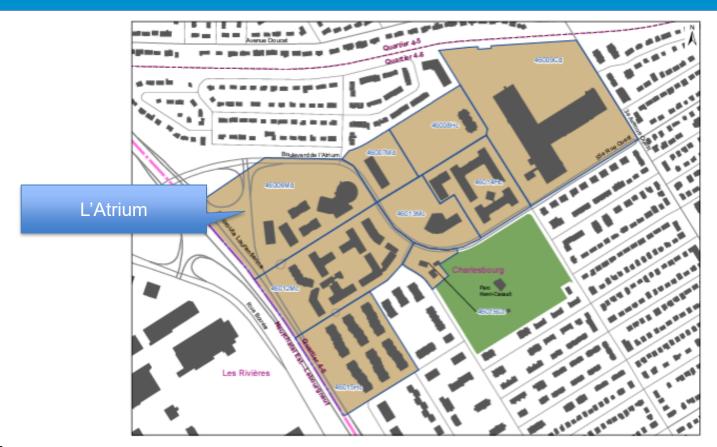


Le secteur Centre – Place Henri-Bourassa

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux

Saint-Rodrigue (4-6)

SAINT-RODRIGUE (4-6) – ATRIUM : 1 PIIA





L'Atrium

PIIA pour créer un ensemble urbain harmonieux

Par équité, il y a un besoin de simplification de la réglementation

CONCLUSION

Recommandation d'abroger les 14 PIIA de Charlesbourg :

- Délais réduits d'au moins 30 jours pour la délivrance des permis
- Alléger la réglementation pour plus de prévisibilité
- Plus d'équité pour l'ensemble des citoyens, des commerçants et des promoteurs qui déposent des demandes
- Répond au Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026 de la Vision de l'habitation dont l'une des actions vise à réduire les délais de délivrance des permis



PROCHAINES ÉTAPES

Étapes	2024
Consultation publique	7 novembre
Période de 7 jours - Réception commentaires écrits	Du 8 au 14 novembre
Demande d'opinion au conseil de quartier des Jésuites	11 novembre
Demande d'opinion au conseil de quartier d'Orsainville	27 novembre
Demande d'opinion au conseil de quartier Notre-Dame-des- Laurentides	28 novembre
Adoption des règlements, avec modifications (si requis)	Janvier 2025
Entrée en vigueur des règlements	Février 2025